

COMMUNE DE GRUCHET LE VALASSE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025

Le budget 2025 est présenté le 24 mars 2025 au conseil municipal.

Après son adoption il pourra être consulté sur simple demande aux services de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Ce budget a été présenté à la commission des finances le 17 mars 2025. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants, tout en les modernisant,
- de maîtriser la dette
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil départemental, de l'Etat et de ses services décentralisés, de l'Europe et de la Région chaque fois que possible.

I. La section de fonctionnement

Pour notre commune : Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine par exemple), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et par la communauté d'agglomération et à diverses subventions.

Le budget de fonctionnement 2025 s'équilibre à 2 732 817 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services sollicitées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts en cours. Les salaires et charges représentent 42% des dépenses de fonctionnement de la ville.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement, soit 233 M€ constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement.

Cet autofinancement est exceptionnel cette année du fait de la création du budget annexe « Jardins de l'Indigo » qui permet de verser un solde financier positif de 194 M€ au budget de fonctionnement, avec la vente des terrains.

Ce virement de 233 M€ du fonctionnement vers l'investissement permet de couvrir les annuités en capital des emprunts à concurrence de 176 M€.

b) Les principales dépenses et recettes du budget de fonctionnement :

En dépenses :

Les charges à caractère général budgétées pour 696 M€.

Les charges de personnel inscrites pour 1 150 M€.

Les autres dépenses de la section de fonctionnement sont classiques. Indemnités des élus, fonds de péréquation, cotisation au SDIS, subventions aux associations, dont 280 M€ pour le centre social Mozaïk. Les intérêts d'emprunt pour 70 M€.

En recettes, les principaux chiffres concernent les dotations de l'Etat, les aides de la communauté d'agglomération et diverses participations ou locations de salles.

Les impôts locaux sont inscrits pour 1 834 M€.

c) La fiscalité

Il est proposé au conseil municipal que les taux des impôts locaux pour 2025 soient inchangés par rapport à 2024, hormis la taxe d'habitation, qui touche les résidences secondaires, les logements vides et les meublés de tourisme soit :

10,75% pour la TH au lieu de 9,90%

45,95% pour la TF

53,51% pour la TFNB

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat n'étant pas toutes encore connues à ce jour, le budget a été élaboré avec des montants identiques aux sommes encaissées l'an passé. Une décision modificative budgétaire sera éventuellement débattue en cours d'année pour entériner les bons chiffres.

II. La section d'investissement

Le budget d'investissement se détaille ainsi :

Les recettes, à savoir, les subventions d'investissement espérées pour 631M€, le virement venant de la section de fonctionnement pour 234 M€ et la vente de terrains pour 233 M€.

Les dépenses, avec principalement, le remboursement en capital des emprunts pour 176 M€, les reports de l'an passé et les nouveaux investissements pour un total global de 2 807 M€.

Les principaux investissements en 2025, sous réserve d'encaissement des subventions attendues, sont :

- La poursuite du déploiement de la vidéo protection
- La poursuite de la rénovation des huisseries des bâtiments communaux

- L'achat de tapis de judo destinés à équiper le gymnase Douillet à la suite de la démolition de la salle de la Mare aux Loups
- L'achat d'un camion et d'une remorque pour les services techniques
- La rénovation énergétique de la salle Claude Laplace et des vestiaires
- La construction d'un nouveau columbarium au cimetière
- La démolition de la friche Bretelle
- La rénovation de l'éclairage public dans les lotissements de La Roche et de La Fernague
- La création d'un ralentisseur routier
- L'achat d'un robot tondeuse pour les terrains de sport et divers aménagements au stade municipal
- L'achat de petits matériels pédagogiques dans les écoles
- L'achat de nouveaux photocopieurs pour la mairie et l'école

Compte tenu de ce budget, notre capacité de désendettement est de 8,81 années et notre taux d'épargne brute est de 9,34%,

Le capital restant dû au titre des emprunts en cours était au 31/12/2024 de 2 052 M€.

Le budget annexe « Les jardins de l'Indigo » s'équilibre pour un total général de 1 034 M€.

Fait à Gruchet le 24 mars 2025

Le Maire,
Didier PERALTA